

Publié le 26 mars 2010

Alain de Quero : « L'Anah devient un outil d'intervention ciblé »

Après quatre années au service du Plan de cohésion sociale l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'engage aux côtés des propriétaires précaires. Explications avec Alain de Quero, directeur de l'action territoriale de l'Anah.



Comment a évolué le rôle de l'Anah depuis sa création ?

Lors de sa création en 1971, l'Anah était une sorte de caisse mutuelle des propriétaires-bailleurs destinée à soutenir les travaux de réhabilitation des logements locatifs. Son intervention était alors principalement axée autour des éléments de confort de base, la plupart des logements n'ayant ni sanitaires, ni eau courante. Cette grande mission s'est achevée au milieu des années 90. L'Agence est alors budgétisée par l'Etat et en 2002 son action s'étend au bénéfice des propriétaires occupants. Enfin, pendant la période 2005-2009, l'Anah bascule dans le registre des politiques publiques en lançant un vaste programme de logements à loyers maîtrisés dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

Aujourd'hui, l'Agence est à nouveau dans une période charnière, que va-t-il en ressortir ?

Il y a une réflexion des pouvoirs publics visant à rationaliser les leviers d'intervention publique sur le logement pour éviter qu'il y ait une compétition des différents outils publics pour produire le même objet. En 2009, nous sommes ressortis du budget de l'Etat pour être financés par les partenaires sociaux via le 1 % logement.

Parallèlement, on se rend compte que les outils du Grenelle Environnement comme l'éco-prêt à taux zéro ou le crédit d'impôts développement durable n'atteignent pas les ménages les plus modestes. C'est pourquoi l'Anah rompt avec cette illusion de faire une grande campagne quantitative pour devenir un outil d'intervention très ciblé solidaire, écologique et économique.

Comment l'Anah entend-elle répondre aux exigences de lutte contre la précarité énergétique ?

L'Enquête nationale logement montre que les plus grandes épaves thermiques appartiennent aux propriétaires occupants les plus pauvres. Ces derniers ont beaucoup de besoins et peu de moyens et ne vont pas spontanément se présenter à un guichet de l'Anah. Le fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés confié à l'Anah vise à rénover ces logements particulièrement énergivores. Il va falloir dans un premier temps cibler les ménages qui en ont le plus besoin en s'appuyant sur le réseau des services de proximité des collectivités. Un recours systématique à une ingénierie qualifiée permettra ensuite de faire l'offre la plus rentable possible sur le plan technique et environnemental. Enfin, il a fallu inventer un nouveau dispositif de financement pour répondre à ces besoins spécifiques. Aux subventions de base de l'Anah, l'Etat ajoutera une prime d'aide à l'amélioration technique et nous attendons des caisses d'allocations familiales et des mutuelles sociales agricoles qu'elles revoient leurs conditions d'aide au logement afin de lisser le remboursement de ces ménages. Grâce à cette stratégie, nous visons 600 000 repérages, 300 000 logements traités avec une économie d'énergie moyenne de 30 % sur la période 2010-2017.